

**L'ADJ géré par l'Association  
Acajou Nouvelles Alternatives, c'est:**  
*Une équipe de professionnels*

**Un Directeur :** Monsieur Claude CURIER

**Un Chef de service :** Madame Magali BERTON

**Une équipe éducative :**

- 1 éducatrice spécialisée,
- 1 moniteur éducateur
- 1 animateur

**Le Service entretien :** un agent d'entretien et un agent de service

**Un médecin généraliste vacataire.**

**Une psychologue vacataire.**

*La mise en place de partenariats avec*

- L'équipe mobile de psychiatrie précarité (EMPP) du Centre Hospitalier de Montéran (CHM),
- Le Centre de Soins Spécialisés aux Toxicomanes (CSST),
- Le Réseau Addiction Guadeloupe (RAG),
- Le Réseau Insertion Santé Mentale (RISM),
- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)
- L'Agence Départementale d'Insertion (ADI)
- La Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS)
- L'association Saint-Vincent de Paul



*NOS*

*COORDONNEES*

📍 44, rue du Père Labat

Bas du Bourg

**97 100 BASSE-TERRE**

☎ 0590.60.92.00

📠 0590.92.31.68

✉ [adj@acajou-gpe.fr](mailto:adj@acajou-gpe.fr)

*NOS*

*HORAIRES*

Du Lundi au Samedi: 8h00/13h30



**CENTRE  
D'HÉBERGEMENT ET  
DE  
RÉINSERTION  
SOCIALE  
ACCUEIL DE JOUR  
(CHRS/ADJ)**

L'association Acajou Nouvelles Alternatives a été autorisée à la création d'un CHRS pratiquant l'accueil de jour en faveur des populations en situation de marginalisation par arrêté du CROSMS en date du 19 décembre 2005.



L'ADJ Acajou Nouvelles Alternatives a pour mission l'accueil de jeunes (18-25 ans) en rupture familiale et sociale et l'accueil de personnes plus âgées ayant connu un parcours d'exclusion plus long, touchés par l'errance et l'extrême marginalisation.

Ainsi que le prévoit la loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, à cette occasion, il est remis à l'usager :

- La Charte des droits et libertés de la Personne accueillie,
- Le Règlement de Fonctionnement qui définit vos droits, obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie de l'établissement,
- Le Document Individuel de Prise en Charge qui fixe les objectifs d'une prise en charge et d'un projet individualisés.

Afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, le CHRS de l'association Acajou Nouvelles Alternatives propose les services de professionnels ainsi que les infrastructures suivantes :

- mise à disposition de kits de toilette (gel douche, shampoing, etc.),
- entretien et distribution de vêtements,
- domiciliation des courriers,
- restauration sociale,
- informations santé par le biais d'animations collectives,
- accès aux soins par le biais de différents professionnels (secteur médical, paramédical et psychiatrique)
- mise en place d'ateliers permettant l'échange, la socialisation, l'information..